

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 930**10 septembre 2003****SOMMAIRE**

Alfi S.A., Bettembourg	44627	Holt Holding S.A., Luxembourg	44594
Alfi S.A., Bettembourg	44628	Interclean Luxembourg S.A.H., Luxembourg	44630
Alfi S.A., Bettembourg	44628	Interdist, S.à r.l., Pétange	44638
Alfi S.A., Bettembourg	44628	Interenergy Investment Corporation S.A.H., Lu-	44631
Algim, S.à r.l., Kehmen	44612	xembourg	
Arcelor Projects, S.à r.l., Luxembourg	44638	International Marketing Consultants S.A., Duden-	44633
Arcelor Projects, S.à r.l., Luxembourg	44638	lange	
Arcelor S.A., Luxembourg	44629	Jofad Holding S.A., Luxembourg	44594
Audimed Holding A.G., Luxembourg	44613	Kapinvest Europe Holding S.A., Luxembourg	44599
Audiovision International S.A.H., Luxembourg ...	44601	Llano Equity Holding S.A., Luxembourg	44630
Avalanche S.A., Luxembourg	44630	Mova Investment Holding S.A., Luxembourg	44637
Ball European Holdings, S.à r.l., Luxembourg	44596	Newday International Trading S.A., Sandweiler ..	44619
Ball European Holdings, S.à r.l., Luxembourg	44598	Pacelco Holding S.A., Luxembourg	44599
Brasserie La Copra, S.à r.l., Echternach	44639	Pillarlux 3 S.A., Luxembourg	44604
Byonic S.A.H., Luxembourg	44637	Prost S.A., Luxembourg	44636
C-Quadrat Pro Funds, Sicav, Luxembourg	44620	PZG PAB, S.à r.l., Luxembourg	44616
CA Luxembourg I, S.à r.l., Munsbach	44595	Questalon S.A., Luxembourg	44602
CA Luxembourg I, S.à r.l., Munsbach	44595	Remifin Holding S.A., Luxembourg	44603
CA Luxembourg I, S.à r.l., Munsbach	44595	Smartex Holding S.A., Luxembourg	44634
Captilux S.A.H., Luxembourg	44602	Société Internationale de Réalisations Immobilières S.A., Drinklange	44640
CM Ventures, S.à r.l., Luxembourg	44613	Société Internationale de Réalisations Immobilières S.A., Drinklange	44632
Cofhylux S.A., Luxembourg	44604	Société Internationale Italcementi (Luxembourg) S.A., Luxembourg	44613
Decostyle S.A., Rombach-Martelange	44639	Sofimap S.A., Luxembourg	44599
DSM Polymère S.A., Luxembourg	44632	Splendide International Holding S.A., Luxembour-	44599
E-Investments S.A., Luxembourg	44601	bourg	
E.P. S.A., Luxembourg	44601	Sydney & Bron Lux, S.à r.l., Luxembourg	44603
Eltec Distribution S.A., Luxembourg	44632	Sydney & Bron Lux, S.à r.l., Luxembourg	44603
Fiat Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	44613	Sydney & London Lux, S.à r.l., Luxembourg	44602
Finances & Consulting Luxembourg S.A., Luxembour-	44594	Sydney & London Lux, S.à r.l., Luxembourg	44602
bourg		Techspace S.A., Wiltz	44629
Finances & Consulting Luxembourg, S.à r.l., Lu-	44594	Texto International Holding S.A., Luxembourg ..	44631
xembourg		Traditionell Bauen, S.à r.l., Platen	44629
Finstra S.A., Wiltz	44618	Transfinco S.A.H., Luxembourg	44603
Fiori Property, S.à r.l., Luxembourg	44621	TST Holding S.A., Luxembourg	44596
Fiparsur S.A.H., Luxembourg	44632	Universal Management Services, S.à r.l., Luxembour-	44600
FL EURO-Logistik, S.à r.l., Ersange	44615	bourg	
Foto Imaging System, S.à r.l.	44601	VAW Luxemburg, S.à r.l., Luxembourg	44635
Frali S.A.H., Luxembourg	44600	Voltaire & Gutenberg Verwaltungshaus AG, Har-	44610
Gelfiser S.A.H., Luxembourg	44639	lange	
Gelfiser S.A.H., Luxembourg	44639	World Consulting Company S.A.H., Luxembourg	44600
Gelfiser S.A.H., Luxembourg	44639		
Ginestre S.A., Luxembourg	44633		
Hay Holding S.A., Luxembourg	44595		

FINANCES & CONSULTING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 87.693.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2003.

Signature.

(047703.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

FINANCES & CONSULTING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 87.693.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juillet 2003

1. Le rapport de gestion de la gérance est approuvé.
2. L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 2002 faisant apparaître un bénéfice de EUR 20.815,-.
3. L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé de la façon suivante:

- Réserve légale:	EUR 1.040,75
- Autres réserves:	EUR 19.774,25
4. L'Assemblée donne décharge au gérant unique pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08739. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047705.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

HOLT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 71.888.

Les bilans aux 31 décembre 1999 & 2000, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05792, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour HOLT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(047654.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

JOFAD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.714.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH01038, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour JOFAD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(048835.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

CA LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,-

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 78.956.

—
Le bilan et l'annexe au 31 mars 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00756, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 1^{er} août 2003.

ERNST & YOUNG, Tax Advisory Services

Signature

(047762.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

CA LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,-

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 78.956.

—
Le bilan et l'annexe au 31 mars 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00757, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 1^{er} août 2003.

ERNST & YOUNG, Tax Advisory Services

Signature

(047741.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

CA LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,-

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 78.956.

—
Le bilan et l'annexe au 31 mars 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00755, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 1^{er} août 2003.

ERNST & YOUNG, Tax Advisory Services

Signature

(047764.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

HAY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 28.113.

—
Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est Mme Rolande Germain, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour HAY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06321. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(048982.3/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

TST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 79.953.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour TST HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(047674.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

BALL EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 90.413.

In the year two thousand and two, on the nineteenth day of December at 12.30.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of BALL EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 9th December 2002 not yet published in the Mémorial C.

The meeting was presided by Mr Philippe Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Mr Léon Gloden, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole associate of the Company represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all two hundred and fifty (250) shares in issue are represented at the present general meeting and the sole associate declares that it considers itself duly convened and that it had prior knowledge of the agenda so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) to twenty-six million twenty-seven thousand and nine hundred Euros (EUR 26,027,900.-) by the issue of two hundred and sixty thousand and twenty-nine (260,029) new shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each and allocation of the paid in surplus to the legal reserve for an amount of two million six hundred and two thousand seven hundred and ninety Euros (EUR 2,602,790.-) and to the share premium for an amount of one hundred and one million four hundred and nine thousand eight hundred and ten Euros (EUR (101,409,810.-));

B. Subscription to and payment of the new shares to be issued in the Company by BALL HOLDINGS, S.à r.l. and consequential amendment of article 7 of the articles of association.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital from twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) to twenty-six million twenty-seven thousand and nine hundred Euros (EUR 26,027,900) by the issue of two hundred and sixty thousand and twenty-nine (260,029) new shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each. The new shares are subscribed for and paid in full by BALL HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, represented by Mr Philippe Hoss, prenamed, acting pursuant to a proxy dated 19th December, 2002.

The contribution made by BALL HOLDINGS, S.à r.l. against the issuance of the 260,029 new shares in the Company represents all the assets and liabilities without exception of BALL HOLDINGS, S.à r.l. as set out in the interim balance sheet of BALL HOLDINGS, S.à r.l. of 19th December 2002 (a copy of which shall remain with this deed in order to be registered therewith), being of the following:

1. Assets:

(a) 100% of the shares of a par value of one (1) Pound Sterling, each in BALL UK HOLDINGS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, with registered office at 20-22, Bedford Row, London WC1 R 4JS (BALL UK HOLDINGS), being all the shares in issue in BALL UK HOLDINGS;

(b) cash at bank of an amount of 22,500.- Euros.

2. Liabilities:

(a) a liability of an amount of 10,000.- Euros towards BALL PAN-EUROPEAN HOLDINGS INC. pursuant to the loan note dated 19th December, 2002;

(b) liabilities of an amount of 9,795.- Euros towards sundry creditors.

The above contribution in kind has been valued by the board of managers of the Company as set out in the valuation report of 19th December, 2002 which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the registration formalities at one hundred and thirty million fifteen thousand and five hundred Euros (EUR 130,015,500.-).

Such contribution, made by BALL HOLDINGS, S.à r.l., constitutes all the assets and liabilities of BALL HOLDINGS, S.à r.l. (entire property) as documented in the interim balance sheet of BALL HOLDINGS, S.à r.l. referred to above.

Proof of the above contribution to the Company was given to the undersigned notary.

As a result of the above, it was resolved to allocate an amount of twenty six million two thousand and nine hundred Euros (EUR 26,002,900.-) to the share capital account, an amount of one hundred and one million four hundred and nine thousand eight hundred and ten Euros (EUR 101,409,810.-) to the share premium account and an amount of two million six hundred and two thousand seven hundred and ninety Euros (EUR 2,602,790.-) to the legal reserve.

Second resolution

As a result of the preceding increase of the share capital, it is resolved to amend the first paragraph of article 7 of the articles of association so as to read as follows:

«**Art. 7. First paragraph.** The Company's issued share capital is set at twenty-six million twenty-seven thousand nine hundred Euros (EUR 26,027,900.-), represented by two hundred and sixty thousand two hundred and seventy-nine shares (260,279) with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.»

Expenses

Because of the contribution of all the assets and liabilities (nothing withheld or excepted) of BALL HOLDINGS, S.à r.l., a company having its registered office in Luxembourg, to the Company, the parties refer to the exemption of capital duty provided for by article 4-1 of the law of 29th December, 1971.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at six thousand Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille et deux, le dix-neuf décembre à 12.30 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de BALL EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 2002 non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire et comme scrutateur Monsieur Léon Gloden, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique représenté ainsi que le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale et l'associé unique se déclare dûment convoqué et informé de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Augmentation du capital social de la Société de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) à vingt-six millions vingt-sept mille neuf cents euros (EUR 26.027.900,-) par l'émission de deux cent soixante mille vingt-neuf (260.029) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et affectation du surplus à la réserve légale jusqu'à concurrence d'un montant de deux millions six cent deux mille sept cent quatre-vingt-dix euros (EUR 2.602.790,-) et à la prime d'émission jusqu'à concurrence d'un montant de cent et un millions quatre cent neuf mille huit cent dix euros (EUR 101.409.810,-).

B. Souscription et libération des nouvelles parts sociales à être émises dans la Société par BALL HOLDINGS, S.à r.l. et modification consécutive de l'article 7 des statuts.

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) à vingt-six millions vingt-sept mille neuf cents euros (EUR 26.027.900,-) par l'émission de deux cent soixante mille vingt-neuf (260.029) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. Les nouvelles parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par BALL HOLDINGS, S.à r.l., une société constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège

social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, représentée par Monsieur Philippe Hoss, prénommé, conformément à une procuration en date du 19 décembre 2002.

L'apport fait en contrepartie de l'émission de deux cent soixante mille vingt-neuf (260.029) nouvelles parts sociales dans la Société représente tous les actifs et passifs sans aucune exception de BALL HOLDINGS, S.à r.l. tels que décrits dans le bilan intérimaire de BALL HOLDINGS, S.à r.l. du 19 décembre 2002 (dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement) comme suit:

1) Avoirs:

- a) 100% des actions d'une valeur nominale d'une livre sterling (£ 1,-) chacune dans BALL UK HOLDINGS LIMITED, une société constituée et existante sous le droit anglais avec siège social à 20-22, Bedford Road, London WC1 R 4JS (BALL UK HOLDINGS) représentant toutes les actions en émission de BALL UK HOLDINGS;
- b) avoir sur compte bancaire d'un montant 22.500,- euros.

2) Dettes:

- a) dette envers BALL PAN-EUROPEAN HOLDINGS INC. d'un montant de 10.000,- euros suivant une note de prêt du 19 décembre 2002;

- b) dettes envers divers créanciers d'un montant total de neuf mille sept cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 9.795,-).

L'apport en nature fait par BALL HOLDINGS, S.à r.l. à la Société a été évalué par le conseil de gérance de la Société tel qu'il résulte du rapport d'évaluation du 19 décembre 2002, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement, à cent trente millions quinze mille cinq cents euros (EUR 130.015.500,-).

Cet apport effectué par BALL HOLDINGS, S.à r.l. représente tous les avoirs et passifs de BALL HOLDINGS, S.à r.l. (tout le patrimoine) tels que documentés dans le bilan intérimaire précité.

Preuve de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Suite à ce qui précède, il a été décidé d'allouer un montant de vingt-six millions deux mille neuf cents euros (EUR 26.002.900,-) au capital social, un montant de cent un millions quatre cent neuf mille huit cent dix euros (EUR 101.409.810,-) à la prime d'émission et un montant de deux millions six cent deux mille sept cent quatre-vingt-dix euros (EUR 2.602.790,-) à la réserve légale.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts comme suit:

«**Art. 7. Premier alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-six millions vingt-sept mille neuf cents euros (EUR 26.027.900,-), représenté par deux cent soixante mille deux cent soixante-dix-neuf (260.279) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Dépenses

A cause de l'apport de la totalité des actifs et passifs (rien n'étant retenu ou exclu) de BALL HOLDINGS, S.à r.l., avec siège social au Luxembourg, à la Société, les parties se réfèrent à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à six mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Hoss, L. Gloden, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2002, vol. 423, fol. 27, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 décembre 2002.

H. Hellinckx.

(047944.3/242/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

BALL EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 90.413.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 décembre 2002.

H. Hellinckx.

(047949.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

KAPINVEST EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.653.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00984, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour KAPINVEST EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(048832.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

SOFIMAP S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 43.966.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AG01935, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOFIMAP S.A.

Signature

(048849.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

SPLENDIDE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.109.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH01036, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour SPLENDIDE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

M. Dargaa

Administrateur

(048834.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

PACELCO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.439.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 mars 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire de la société PACELCO HOLDING S.A. tenue à Luxembourg, le 17 mars 2003, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite;
- décision d'accepter la démission de M. Michal Wittmann et de M. Klaus Krumnau de leur poste d'administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat;
- décision d'accorder aux administrateurs sortants pleine et entière décharge pour la période de leur mandat;
- décision d'accepter la nomination de M. Bastiaan L. M. Schreuders, résidant au 9, Meescheck, L-6834 Biwer et de M. Colm Smith, demeurant au 8, Lotissement des Roses, L-8398 Roodt, en tant que nouveaux administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048485.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

WORLD CONSULTING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.308.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 janvier 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société WORLD CONSULTING COMPANY S.A. tenue à Luxembourg, le 27 janvier 2003, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite;
- décision a été prise d'accepter la démission de M. Michal Wittmann et de M. Klaus Krumnau de leur poste d'administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat;
- décision a été prise d'accorder aux administrateurs sortants pleine et entière décharge pour la période de leur mandat;
- décision a été prise d'accepter la nomination de M. Bastiaan L. M. Schreuders, résidant au 9, Meescheck, L-6834 Biver et de M. Gianfranco Mattavelli, résidant à Via Don Minzoni 15, 20050 Triuggio, Milan, Italie, en tant que nouveaux administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat;
- décision a été prise de ratifier la démission de M. Christian Bühlmann de son poste d'administrateur avec effet rétroactif au 14 août 2001, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration à cette date;
- décision a été prise de ratifier la nomination de M. Colm Smith, résidant au 8, Lotissement des Roses, L-8398 Roodt, avec effet rétroactif au 14 août 2001, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration à cette date;
- décision a été prise d'accepter la révocation du Commissaire aux comptes de la société, et ce avec effet immédiat;
- décision a été prise d'accorder pleine et entière décharge au Commissaire aux comptes sortants pour la période de son mandat;
- décision a été prise de nommer la société AUDITAS S.A., siégeant au 47, boulevard Joseph II, L-2017 Luxembourg, en tant que nouveau Commissaire aux comptes de la société, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(048483.3/029/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,00 EUR.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.474.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01705, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

G. Birchen / H. De Graaf

Gérants

(048837.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

FRALI, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 17.868.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Mr. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de Mr. Albert Pennacchio, démissionnaire.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour FRALI, société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06316. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049006.3/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

E.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 55.078.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(047848.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

FOTO IMAGING SYSTEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.159.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juillet 2003

au siège de la société

24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

- Les bilans et les comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1999 et 2000 ont été approuvés.

- Les rapports de gestion pour les exercices 1999 et 2000 ont été approuvés.

- Décharge est donnée au gérant pour les années 1999 et 2000.

- En vertu de l'article 100 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale vote à l'unanimité la continuation de l'activité de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02818. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047953.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

E-INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.052.

The balance sheet and profit and loss account as at June 30, 2002 recorded in Luxembourg, on August 5, 2003, ref. LSO-AH00952 have been deposited at the Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on August 14, 2003.

For the purpose of publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on August 12, 2003.

Pour E-INVESTMENTS S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(048839.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

AUDIOVISION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 16.817.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, MM. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour AUDIOVISION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06318. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048985.3/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

SYDNEY & LONDON LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.163.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2003.

SYDNEY & LONDON LUX

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(048486.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

SYDNEY & LONDON LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.163.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2003.

SYDNEY & LONDON LUX

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(048488.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

QUESTALON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.440.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 mars 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire de la société QUESTALON S.A. tenue à Luxembourg, le 17 mars 2003, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite;
- décision d'accepter la démission de M. Michal Wittmann et de M. Klaus Krumnau de leur poste d'administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat;
- décision d'accorder aux administrateurs sortants pleine et entière décharge pour la période de leur mandat;
- décision d'accepter la nomination de M. Bastiaan L. M. Schreuders, résidant au 9, Meescheck, L-6834 Biver et de M. Colm Smith, demeurant au 8, Lotissement des Roses, L-8398 Roodt, en tant que nouveaux administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048487.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

CAPTILUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.395.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01708, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour CAPTILUX S.A., Société Anonyme Holding

G. Birchen

Administrateur

(048840.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

SYDNEY & BRON LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 67.225.

—
Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2003.

SYDNEY & BRON LUX

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(048489.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

SYDNEY & BRON LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 67.225.

—
Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2003.

SYDNEY & BRON LUX

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(048491.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

TRANSFINCO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 8.817.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01710, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

(048843.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

REMIFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 54.568.

—
Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Mr. Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg a été coopté au Conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Albert Pennacchio, démissionnaire.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit

Mr. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Mr. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Mr. Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est

Mme Isabelle Arend, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour REMIFIN HOLDING S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049008.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

COFHYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 7.128.

Suite aux modifications ayant été décidées lors des conseils d'administration du 11 février 2003 et lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 mars 2003, les mandats des membres du conseil d'administration ont été votés comme suit:

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean Meyer, Président, docteur en droit, demeurant à Oberanven, Carlo Thill, Administrateur, maître en sciences économiques, demeurant à Leudelange, Camille Fohl, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Garnich, Robert Scharfe, Administrateur, maître en sciences économiques et sociales, demeurant à Niederanven et Paul Wolff, Administrateur, ingénieur commercial MBA Insead, demeurant à Luxembourg, ont été renouvelés pour une année.

La Direction de la société a été voté comme suit:

Monsieur Robert Elter, ingénieur, demeurant à Bridel, a été désigné comme Directeur en remplacement de Monsieur Pascal Massard. Monsieur Carlo Kirsch, employé privé, demeurant à Goetzingen, a été nommé Sous-Directeur. Le mandat de Sous-Directeur de Madame Véronique Astrankas, architecte DPLG, demeurant à Thionville (France), a été renouvelé pour une année.

Le régime de signatures de la société a été défini comme suit:

Les signatures des personnes autorisées à engager la société pour les actes de la gestion journalière sont réparties en catégories A et B.

1) *Signatures de catégorie A:*

La signature de la catégorie A appartient de plein droit aux administrateurs. Elle est en outre déléguée aux personnes suivantes:

- 1.- Monsieur Robert Elter, directeur;
- 2.- Madame Véronique Astrankas, sous-directeur;
- 3.- Monsieur Carlo Kirsch, sous-directeur.

2) *Signatures de la catégorie B:*

La signature de la catégorie B est déléguée aux personnes suivantes:

- 1.- Monsieur Bruno Fery, mandataire;
- 2.- Monsieur Michel Goncalves, mandataire;
- 3.- Monsieur Serge Pierson, mandataire.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

COFHYLUX, Société Anonyme

S. Pierson / R. Elter

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08134. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048490.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

PILLARLUX 3 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 95.022.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-first day of July.

Before Us, Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company PILLARLUX HOLDINGS S.A., R. C. Luxembourg B 88.589, with its registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy established in Luxembourg, on the 9 of July 2003,

2. Mr Humphrey James Montgomery Price, company director, born in UK-Stourport, on April 12, 1942, residing professionally at UK-London W1J 6HQ, Lansdowne House, Berkeley Square, represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of a proxy established in Luxembourg, the 9 of July 2003.

Such proxies having been signed ne varietur by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented by Mr Paul Marx, prenamed, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of PILLARLUX 3 S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at EUR 40,000 (forty thousand Euros) divided into 20,000 (twenty thousand) shares with a par value of EUR 2,- (two Euros) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either of the category A or of the category B, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing. Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with two directors of the category B or by the sole signature of the managing director, without prejudice to special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Wednesday of June at 1.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on January 1st and shall terminate on the December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10,00 %) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

- 1.- The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2003.
- 2.- The first annual meeting will be held in 2004.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. the company PILLARLUX HOLDINGS S.A., prenamed, nineteen thousand nine hundred and ninety-nine shares	19,999
2. Mr Humphrey James Montgomery Price, prenamed, one share	1
Total: twenty thousand shares	20,000

All the shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100 %) so that the amount of EUR forty thousand (40,000.- Euros) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand two hundred Euros.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at seven and the number of auditors at 1.

2. The following are appointed directors:

Directors of the category A:

- Mr Humphrey James Montgomery Price, company director, born in UK-Stourport, on April 12, 1942, residing professionally at UK-London W1J 6HQ, Lansdowne House, Berkeley Square, chairman of the board of directors,
- Mr Valentine Tristram Beresford, company director, born in London, on October 10, 1965, residing professionally at UK-London W1J 6HQ, Lansdowne House, Berkeley Square,
- Mr Martin Francis McGann, company director, born in UK-Cambridge, on January 10, 1961, residing at UK-London SE3 7RB, Blackheath, 10, Westcombe Park Road,

Directors of the category B:

- Mr André Wilwert, diplômé ICHÉC Bruxelles, born at Luxembourg, on February 24, 1951, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie,
- Mr Gérard Matheis, conseil économique, born at Luxembourg, on December 4, 1962, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie,
- Mr Eric Magrini, conseil, born at Luxembourg, on April 20, 1963, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie,
- Mr Jean Fell, expert comptable, born at L-Echternach, on April 9, 1956, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R. C. Luxembourg B 29.501, with its registered office at L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

4. The terms of office of the directors will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2009 and the statutory auditor is charged with the audit of the accounts of the years 2003 to 2008.

5. The registered office of the company is established at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

6. The daily management of the business of the company and its representation are delegated to Mr André Wilwert, Mr Gérard Matheis, Mr Eric Magrini and Mr Jean Fell, prenamed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Texte française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société PILLARLUX HOLDINGS S.A., R. C. Luxembourg B 88.589, avec siège à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration établie à Luxembourg, le 9 juillet 2003,

2. Monsieur Humphrey James Montgomery Price, administrateur de sociétés, né à GB-Stourport, le 12 avril 1942, demeurant professionnellement à GB-Londres W1J 6HQ, Lansdowne House, Berkeley Square, représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration établie à Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés par Monsieur Paul Marx, préqualifié, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

Titre 1^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PILLARLUX 3 S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 40.000,- (quarante mille euros), représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, de la catégorie A ou de la catégorie B, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur peut en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et de deux administrateurs de la catégorie B ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi de juin à 13.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1.- La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2003.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. la société anonyme PILLARLUX HOLDINGS S.A., prédésignée, dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	19.999
2. Monsieur Humphrey James Montgomery Price, prénommé, une action	1
Total: vingt mille actions	20.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de EUR 40.000,- (quarante mille euros) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à sept et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

Administrateurs de la catégorie A:

- Monsieur Humphrey James Montgomery Price, administrateur de sociétés, né à GB-Stourport, le 12 avril 1942, ayant son domicile professionnel à GB-Londres W 1 J 6HQ, Lansdowne House, Berkeley Square, président du conseil d'administration,

- Monsieur Valentine Tristram Beresford, administrateur de sociétés, né à Londres, le 10 octobre 1965, ayant son domicile professionnel à GB-Londres W1J 6HQ, Lansdowne House, Berkeley Square,

- Monsieur Martin Francis McGann, administrateur de sociétés, né à GB-Cambridge, le 10 janvier 1961, demeurant à GB-Londres SE3 7RB, Blackheath, 10, Westcombe Park Road,

Administrateurs de la catégorie B:

- Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

- Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né à Luxembourg, le 4 décembre 1962, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

- Monsieur Eric Magrini, conseil, né à Luxembourg, le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

- Monsieur Jean Fell, expert comptable, né à L-Echternach, le 9 avril 1956, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à.r.l., réviseurs d'entreprises, R. C. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

4. Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2009 et le commissaire aux comptes est chargé du contrôle des comptes des exercices 2003 à 2008.

5. Le siège social de la société est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

6. La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion sont conférées à Monsieur André Wilwert, Monsieur Gérard Matheis, Monsieur Eric Magrini, Monsieur Jean Fell, prénommés.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 juillet 2003, vol. 425, fol. 12, case 3. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 août 2003.

H. Hellinckx.

(047968.3/242/320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

VOLTAIRE & GUTENBERG VERWALTUNGSHAUS AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.

H. R. Diekirch B 94.962.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den siebzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1. Herr Pierre Bruyer, Verwalter, wohnhaft in B-6200 Châtelet, avenue Circulaire 121/2, hier vertreten durch Herrn Patrick Vanden Berghe, expert-comptable, wohnhaft in L-8395 Septfontaines, 3, rue d'Arlon, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Die Vollmacht bleibt, nachdem sie von den Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert worden sind, gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

2. Frau Béatrice Herbay, Beamtin, wohnhaft in B-5590 Ciney, 12, Place Monseu,

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung VOLTAIRE & GUTENBERG VERWALTUNGSHAUS AG, gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Harlange.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Harlange verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Vermögensverwaltung im Immobilienbereich sowie die Vermietung von Immobilien an Privatpersonen und an Firmen. Desweiteren hat die Gesellschaft zum Zweck Dienstleistungen im administrativen Bereich der Firmen wie Sekretariatsarbeiten, administrativen Beistand, Korrespondenzarbeiten oder Vertretungen im kommerziellen Bereich.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann im In- und Ausland, ausüben.

Zweck der Gesellschaft sind ebenfalls Dienstleistungen an Privatpersonen oder Firmen, welche Mieter sind. Dazu gehört die zur Verfügungstellung von Material oder die Beratung im Organisationsbereich, im technischen Bereich, im finanziellen Bereich, im kommerziellen Bereich oder in irgend einer anderen Form welche dem Gesellschaftszweck dienlich ist.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt vierzig tausend Euro (EUR 40.000,-), eingeteilt in vierzig (40) Aktien mit einem Nominalwert von eintausend Euro (EUR 1.000,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Beim Verkauf von Aktien muss der Aktionär diese zuerst, in einer eigens einberufenen Versammlung, den Mitaktionären anbieten. Erfolgt keine Einigung über die Neuverteilung, so werden die Aktien automatisch nach den bestehenden Aktienanteilen vergeben. Lehnen die Aktionäre einen Ankauf ab, dann können die Aktien frei an Dritte veräussert werden.

Der Übergang der Aktien von Todes wegen regelt sich nach derselben Bestimmung, vorbehaltlich des Einverständnisses aller Aktionäre.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat geführt, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist ebenso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Ausnahmsweise wird das erste delegierte Verwaltungsratsmitglied durch die Generalversammlung ernannt.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern vertreten oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, welcher den Beistand einer zweiten Unterschrift benötigt um Geschäfte zu tätigen von über drei tausend Euro (EUR 3.000,-).

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt mittels Einschreibebrief beziehungsweise im Falle der Einberufung einer zweiten Generalversammlung mittels Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung.

Die Bestimmungen der Generalversammlung bedürfen der Zustimmung von zwei Drittel der anwesenden, beziehungsweise der vertretenen Stimmen, es sei denn, das Gesetz verlangt die Zustimmung eines höheren Anteils der Anwesenden beziehungsweise der vertretenen Stimmen.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Mittwoch im Monat Juni eines jeden Jahres um 10.00 Uhr, das erste Mal im Jahre 2004.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine aussergewöhnliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20% (zwanzig Prozent) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen.

Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres; das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2003.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Kosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaft erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausend fünf hundert Euro (EUR 1.500,-)

Kapitalzeichnung

Die vierzig (40) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. Herr Pierre Bruyer, vorbenannt, zehn Aktien	10
2. Frau Béatrice Herbay, vorbenannt, dreissig Aktien	30
Total: vierzig Aktien	40

Sämtliche Aktien wurden zu fünfundzwanzig Prozent (25%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von zehn tausend Euro (EUR 10.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei: diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.

2.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2009.

3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Maxence Vanden Berghe, ohne besonderen Stand, mit Wohnsitz zu B-5590 Ciney, 12, Place Monseu,
- Herr Pierre Bruyer, Geschäftsführer, wohnhaft in B-6200 Châtelet, 121/2, avenue Circulaire,
- Herr Paul-Hubertus Nelke, Privatbeamter, wohnhaft in L-2142 Luxembourg, 2, rue Paul Medingel.

4.- Zum delegierten Verwaltungsratsmitglied des Verwaltungsrates wird ernannt:

Herr Pierre Bruyer, vorbenannt

5.- Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Jean Gyselinx, expert-comptable, wohnhaft in B-1030 Schaerbeek, 94, avenue Paul Deschanel,

6.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:

L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Bruyer, B. Herbay, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, vol. 16CS, fol. 70, case 3. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Senningerberg, den 5. August 2003.

P. Bettingen.

(902018.4/202/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 août 2003.

ALGIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9163 Kehmen, 6, Uesperwee.

R. C. Diekirch B 1.705.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2003, réf. DSO-AG00110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehmen, le 15 juillet 2003.

Signature.

(902025.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 août 2003.

FIAT FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 84.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AG01938, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(048848.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 40.258.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG) S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(048851.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

AUDIMED HOLDING A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 57.527.

Par décision du Conseil d'Administration du 31 décembre 2002, le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'administrateur avec effet au 31 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est Mme Marie-Claire Zehren, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour AUDIMED HOLDING A.G., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06310. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048992.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

CM VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 75.666.

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the sixteenth day of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Stéphanie Colson, lawyer, residing in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of Mr Magnus Wiklander, company director, born in Göteborg, on May 19, 1973,
residing at Roslagsgatan 43, S-11354 Stockholm (Sweden),
by virtue of a proxy given on July 11, 2003.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation CM VENTURES, S.à r.l., having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 14, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 624 of September 1, 2000;

- that the capital of the corporation CM VENTURES, S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by two hundred fifty (250) shares with a par value of fifty euros (50.- EUR) each, fully paid;
 - that Mr Magnus Wiklander has become owner of the shares and has decided to dissolve the company CM VENTURES, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;
 - that Mr Magnus Wiklander, being sole owner of the shares and liquidator of CM VENTURES, S.à r.l., declares:
 - that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
 - that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
 - regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- with the result that the liquidation of CM VENTURES, S.à r.l., is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;
 - that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le seize juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Magnus Wiklander, administrateur de société, né à Göteborg, le 19 mai 1973, demeurant à Roslagsgatan 43, S-11354 Stockholm (Suède), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 juillet 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société CM VENTURES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 14 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 624 du 1^{er} septembre 2000;
- que le capital social de la société CM VENTURES, S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) chacune, entièrement libérées;
- que Monsieur Magnus Wiklander, étant devenu seul propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée CM VENTURES, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que Monsieur Magnus Wiklander, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société CM VENTURES, S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:
 - que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;
 - que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
 - par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
 de sorte que la liquidation de la société CM VENTURES, S.à r.l. est à considérer comme clôturée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, pour l'exercice de leurs mandats;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, vol. 139S, fol. 81, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(049091.3/220/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

FL EURO-LOGISTIK, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5423 Ersange, 11, rue du Village.

H. R. Luxemburg B 94.855.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den vierzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, im Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Frau Petra Leonhard-Jun, Speditionskauffrau, wohnhaft in L-5423 Ersange, 11, rue du Village.

Welche Komparentin, den instrumentierenden Notar ersucht, die Satzungen einer von ihr zu gründenden unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorbenannte Komparentin, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung FL EURO-LOGISTIK, S.à r.l.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Waldbredimus.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Art. 3. Der Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung von Kleintransporten, Kurier- und Expressfahrten bis maximal 7,50 Tonnen.

Die Gesellschaft ist ebenfalls berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen, in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2003.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (EUR 12.500) und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Geschäftsanteile zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Alle fünfhundert (500) Anteile wurden von Frau Petra Leonhard-Jun, vorbenannt, gezeichnet.

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass die Geschäftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfälle des einzigen Gesellschafter wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafter können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Gesellschaftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zur alleinigen Geschäftsführerin wird ernannt:

Frau Petra Leonhard-Jun, Speditionskauffrau, geboren in Trier (Deutschland) am 17. März 1967, wohnhaft in L-5423 Ersange, 11, rue du Village, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Sie kann ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse:

L-5423 Ersange, 11, rue du Village.

Der Notar hat die Komparentin darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparentin ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Leonhard-Jun, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 18, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 31. Juli 2003.

P. Bettingen.

(046072.3/202/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

PZG PAB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 76.721.

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the fourth day of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Marilou Meijer, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of FAIRLAND PROPERTY LIMITED, a company incorporated under the laws of The British Virgin Islands, having its registered office at PO Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the company register of Tortola, under the number 517295,

by virtue of a proxy given on June 12, 2003.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation PZG PAB, S.à r.l. having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 8, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 820 of November 9, 2000;

- that the capital of the corporation PZG PAB, S.à r.l. is fixed at twelve thousand six hundred euros (12,600.- EUR) represented by sixteen (16) shares with a par value of seven hundred eighty-seven euros and fifty cents (787.50 EUR) each, fully paid;

- that FAIRLAND PROPERTY LIMITED has become owner of the shares and has decided to dissolve the company PZG PAB, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that FAIRLAND PROPERTY LIMITED being sole owner of the shares and liquidator of PZG PAB, S.à r.l. declares:
 - that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
 - that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
 - regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of PZG PAB, S.à r.l. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quatre juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Marilou Meijer, juriste, demeurant à Luxembourg,
 agissant en sa qualité de mandataire spécial de FAIRLAND PROPERTY LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3161, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de Commerce de Tortola, sous le numéro 517295,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 juin 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société PZG PAB, S.à r.l. ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte notarié en date du 8 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 820 du 9 novembre 2000;

- que le capital social de la société PZG PAB, S.à r.l. s'élevé actuellement à douze mille six cents euros (12.600.- EUR) représenté par seize (16) parts sociales d'une valeur nominale de sept cent quatre vingt sept euros cinquante cents (787,50 EUR) chacune, entièrement libérées;

- que FAIRLAND PROPERTY LIMITED, étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée PZG PAB, S.à r.l. celle-ci ayant cessé toute activité;

- que FAIRLAND PROPERTY LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société PZG PAB, S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12 Rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Meijer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, vol. 139S, fol. 66, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(049086.3/220/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

FINSTRA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
H. R. Luxemburg B 69.388.

Im Jahre zweitausenddrei, den zweiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft FINSTRA S.A. mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg, unter der Sektion B und der Nummer 69.388, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit damaligem Amtswohnsitz in Mersch, am 5. März 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 486 vom 25. Juni 1999.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Natacha Steuermann, Privatbeamtin, wohnhaft in Grevenmacher.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Fräulein Chantal Fondeur, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Benoît de Bien, Consultant, wohnhaft in L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt ebenso wie die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes.
2. Entsprechende Änderung von Artikel 1 (2. Satz) der Satzung.
3. Verlängerung der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder für fünf weitere Jahre.
4. Kündigung des Kommissars und Entlast für die Ausübung seines Mandates.
5. Feststellung der Umstellung des Gesellschaftskapitals von Luxemburger Franken in Euro und demzufolge Abänderung von Artikel 3 (Absatz 1) der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung hat die Versammlung folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II nach L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Versammlung den zweiten Satz von Artikel eins der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 1. (2. Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Wiltz.»

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Verlängerung der Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder für weitere fünf Jahre:

- Frau Christalla Kirkillari, Geschäftsfrau, wohnhaft in CY-1640 Zypern, Kennedy Ave 8, Office 101, Nicosia,
 - Herr Constantinos Koudellaris, Geschäftsmann, wohnhaft in CY-1640 Zypern, Kennedy Ave 8, Office 101, Nicosia,
 - Frau Vasiliki Argyrou, Geschäftsfrau, wohnhaft in CY-1640 Zypern, Kennedy Ave 8, Office 101, Nicosia.
- Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2008.

Vierter Beschluss

Die Versammlung nimmt die Kündigung der LUXEMBURG CONSULTING GROUP AKTIENGESELLSCHAFT mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, als Kommissar an und erteilt ihr Entlast für die Ausübung ihres Mandates.

Die Generalversammlung ernennt an dessen Stelle die Gesellschaft FIDOMES, S.à r.l., mit Sitz in L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Das Mandat des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2008.

Fünfter und letzter Beschluss

Die Versammlung stellt die Umstellung des Gesellschaftskapitals von Luxemburger Franken in Euro fest und somit lautet Artikel 3 (Absatz 1) der Satzung folgendermassen:

«**Art. 3. (Absatz 1).** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreissigtausendneunhundertsechundachtzig Komma neunundsechzig Euro (EUR 30.986,69) eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nominalwert von je vierundzwanzig Komma neunundsiebzig Euro (EUR 24,79).»

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.
Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf siebenhundertfünfzig Euro (EUR 750,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. Steuermann, C. Fondev, B. de Bien, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, vol. 139S, fol. 18, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 4. Juli 2003.

P. Bettingen.

(046187.3/202/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

NEWDAY INTERNATIONAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 36.262.

L'an deux mille trois, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEWDAY INTERNATIONAL TRADING S.A., avec siège social à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle, constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée, suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 20 février 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 313 du 14 août 1991, modifiée suivant acte reçu par le même notaire Doerner, en date du 26 avril 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 433 du 16 novembre 1991, transformée en société anonyme suivant acte reçu par le même notaire Doerner, en date du 17 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 301 du 24 juin 1993, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 36.262, au capital social de cent cinquante-six mille cent soixante-douze virgule quatre-vingt-douze euros (EUR 156.172,92), représenté par mille deux cent soixante (1.260) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Omar Bragi Birkisson, directeur de sociétés, demeurant à Uebersyren, qui désigne comme secrétaire Monsieur Paolo Crea, employé privé, demeurant à F-Yutz.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour, insérées au:

- «Lëtzebuerger Journal» numéro 119 du 25 juin 2003 et numéro 128 du 8 juillet 2003,

- Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 659 du 24 juin 2003 et numéro 713 du 7 juillet 2003.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les mille deux cent soixante (1.260) actions représentant l'intégralité du capital social, sept cent vingt (720) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

V.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution et mise en liquidation de la société anonyme NEWDAY INTERNATIONAL TRADING S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur, Monsieur Omar Bragi Birkisson, prénommé.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: O. Birkisson, P. Crea, J.-P. Frank, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, vol. 139S, fol. 80, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

E. Schlessler.

(048251.3/227/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

C-QUADRAT PRO FUNDS, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 79.732.

Im Jahre zweitausenddrei, den neunzehnten Juni.

Vor dem unterschriebenen Notar Paul Bettingen, mit Amtssitz zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (SICAV) C-QUADRAT PRO FUNDS, Gesellschaft mit Sitz zu Luxembourg, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit dem damaligen Amtssitz zu Mersch am 8. Januar 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 94 vom 7. Februar 2001. Die Satzung wurde zuletzt am 5. Juli 2001 geändert; diese Änderungen wurden im Mémorial C Nummer 597 vom 2. August 2001 veröffentlicht.

Die Sitzung wird eröffnet um 15.30 Uhr.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Lionel Nittler, Privatbeamter, wohnhaft in Luxembourg.

Zum Schriftführer wird bestellt Frau Anne-Pascale Debouille, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxembourg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Frau Marie-Cécile Dubourg, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxembourg.

Bericht des Vorsitzenden:

Der Vorsitzende berichtet und die Versammlung stellt fest:

I. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf eine Anwesenheitsliste mit ihren Unterschriften eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird dem gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

II. Die Versammlung ist ordnungs-, gesetzes- und satzungsgemäss einberufen worden. Die Einberufungsschreiben wurden mit Tagesordnung jeweils am 30. Mai 2003 und am 10. Juni 2003 veröffentlicht:

- im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C,
- im «Luxemburger Wort» in Luxembourg, und
- im «Der Standard» in Österreich.

Den Eignern von Namensanteilen wurde die Einberufung am 30. Mai 2003 per Post zugesandt.

III. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Einziger Punkt der Tagesordnung: Satzungsänderungen:

Art. 5. 9. Abschnitt, letzter Satz. Das Mindestgesamtnettvermögen sämtlicher Teilfonds entspricht dem Gegenwert in EUR wie es im Gesetz von Luxembourg vorgesehen ist.

Art. 8.

1. Anteilen von Sondervermögen und/oder Investmentvermögen, die keine Spezialfonds sind und bei denen die Anteilhaber das Recht zur Rückgabe ihrer Anteile haben, und welche in ihrem Sitzland einer funktionierenden Investitionsaufsicht unterliegen, (insgesamt die «Zielfonds»).

8. Abhängig von der Anlagepolitik der einzelnen Teilfonds des Dachfonds werden als Zielfonds, in unterschiedlichem Umfang, gemischte Wertpapier-, Aktien-, Renten-, und/oder geldmarktnahe und Geldmarktfonds ausgewählt. Dabei erwirbt die Gesellschaft keine Anteile anderer Dachfonds (mit Ausnahme von Anlagen gemäss 4) oben), Venture-Capital-Fonds oder Spezialfonds.

Die Gesellschaft darf:

a) Kurzfristig zu Lasten des Teilfondsvermögens Kredite in Höhe von bis zu 10% des Nettoteilfondsvermögens mit Zustimmung der Depotbank zu den Darlehensbedingungen aufnehmen.

Art. 24. 1. Abschnitt, 1. Satz. Jeder Gesellschafter kann beantragen, dass die Gesellschaft sämtliche oder einen, gegebenenfalls mit einem Minimum versehenen und vom Verwaltungsrats beschlossenen, Teil seiner Aktien zurückkauft, unter dem Vorbehalt, dass die Gesellschaft bei Teilfonds mit täglicher Berechnung des Nettoinventarwertes (Einfügen

von «Teilfonds mit täglicher») nicht verpflichtet ist, an einem Berechnungstag des Nettoaktienwertes oder in irgendeinem Zeitraum von sieben aufeinanderfolgenden Berechnungstagen mehr als 10% der ausstehenden Aktien eines Teilfonds zurückzukaufen. Gehen im Falle der täglichen Nettoinventarwertberechnung bei der Gesellschaft an einem Berechnungstag oder in einem Zeitraum von sieben aufeinanderfolgenden Berechnungstagen Rücknahmeanträge für eine grössere als die genannte Zahl von Aktien ein, ist die Gesellschaft befugt, die Rücknahme bis zum siebten darauffolgenden Bewertungstag aufzuschieben.

2. Abschnitt, 1. Satz. In der Regel erfolgt die Rückzahlung innerhalb einer Frist von sieben Kalendertagen nach dem Eingang des Rücknahmeantrags bei der Gesellschaft oder ihrem Vertreter (Einfügen von «In der Regel»).

3. Abschnitt, 1. Satz. Sollte bei Teilfonds mit wöchentlicher Berechnung des Nettoinventarwertes im Falle von Rücknahmen aufgrund von aussergewöhnlichen Umständen die Liquidität des Anlagevermögens eines Teilfonds nicht für die Zahlung ausreichen, wird die Gesellschaft unverzüglich unter Wahrung der Interessen der Aktionäre Gegenstände des Teilfondsvermögens veräussern, um die Zahlung so schnell wie möglich durchführen zu können, jedoch ohne Zahlung von Verzugszinsen.

Art. 26. 3. Abschnitt, 1. Satz. Wenn das Kapital unter 2/3 des Minimalkapitals wie im Gesetz von Luxemburg vorgesehen, fällt, ist der Verwaltungsrat gesetzlich verpflichtet, der Generalversammlung der Aktieninhaber einen Beschluss über die Auflösung der Gesellschaft zu unterbreiten.

IV. Der Versammlungsvorsitzende stellt fest:

Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 32.000 in Umlauf befindlichen Aktien 14.223 Aktien bei der Versammlung vertreten sind und dass somit die Versammlung nicht befugt ist, über diejenigen Tagesordnungspunkte zu beschliessen, die gesetzes- und statutengemäss ein Quorum erfordern und somit nicht über diese Punkte rechtsgültig abstimmen kann.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und niemand mehr das Wort ergreift, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Nittler, A.-P. Deboulle, M.-C. Dubourg, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, vol. 139S, fol. 46, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Senningerberg, den 5. August 2003.

P. Bettingen.

(047144.3/202/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

FIORI PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.998.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-sixth day of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Is held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of FIORI PROPERTY LIMITED having its registered office in Saint Vincent and the Grenadines registered as IBC company number 1739 IBC 1998.

The meeting is presided by Mrs Danielle Schroeder, company manager, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

The meeting elects as scrutineer Mr Antoine Hientgen, economist, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To transfer the seat of the company from «Saint Vincent and the Grenadines» to Luxembourg.

2.- To amend the object of the company to read as follows:

The purpose of the company is the taking of participating interests in whatsoever form, in other, either in Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

It may acquire, equip, build real estates in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, manage them by letting or otherwise.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise either in Luxembourg or abroad. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

The company may also acquire and manage any licenses, trade-marks, patents and other rights.

Generally, the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.

3.- To fix the share capital at twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.-) by the creation and issue of one hundred and twenty-six (126) shares of one hundred euros (EUR 100.-) and attribution of the actual issued share capital to a special reserve.

Subscription and payment

4.- To transform the company into a société à responsabilité limitée under the denomination of FIORI PROPERTY, S.à r.l., and to determine the articles of incorporation to put them in accordance with Luxembourg law.

5.- Appointment of Mr Peter Hafter, Mr Robert Heberlein and Mr Ryan Rudolph as managers of the company, with determination of their powers and the duration of their mandates.

6.- To fix the address of the company.

7.- Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. The present meeting is properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, passed unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the seat of the company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The meeting decides to amend the object of the company to read as follows:

The purpose of the company is the taking of participating interests in whatsoever form, in other, either in Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

It may acquire, equip, build real estates in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, manage them by letting or otherwise.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise either in Luxembourg or abroad. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

The company may also acquire and manage any licenses, trade-marks, patents and other rights.

Generally, the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.

Third resolution

The meeting decides to transform the company into a «société à responsabilité limitée» and to change the name in FIORI PROPERTY, S.à r.l.

Fourth resolution

The meeting decides to fix the share capital at twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.-), divided into one hundred twenty-six (126) shares of one hundred euros (EUR 100.-) and to attribute the actual issued share capital to a special reserve.

The new shares are subscribed as follows:

1.- Mr Henri C. Leventis, student, residing at West Africa House Hanger Lane, Ealing, London W5 3QR, England, forty-two shares	42
2.- Ms Avey Leventis, student, residing at West Africa House, Hanger Lane, Ealing, GB London W5 3QR, England, forty-two shares	42
3.- Ms Salome A. Leventis, student, residing at West Africa House, Hanger Lane, Ealing, GB London W5 3QR, England, forty-two shares	42
Total: one hundred and twenty-six shares	126

The shares have been entirely paid in by the shareholders by payment in cash, so that the company has as its disposal the amount of twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.-), proof of which has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

The meeting decides that the company discontinue in Saint Vincent and the Grenadines and continue in the Grand Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The meeting decides to proceed to an amendment of the Articles of Association of the company so as to adapt them to the Luxembourg legislation:

Title I.- Name, Office, Purpose, Duration

Art. 1. The name of the Company is FIORI PROPERTY, S.à r.l.

Art. 2. The Company shall have its head office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the managers.

Should any political, economic or social developments of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the head office or communications with abroad, the head office may be provisionally transferred abroad by decision of the managers until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a decision will not affect the company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

Art. 3. The purpose of the company is the taking of participating interests in whatsoever form, in other, either in Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

It may acquire, equip, build real estates in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, manage them by letting or otherwise.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise either in Luxembourg or abroad. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

The company may also acquire and manage any licenses, trade-marks, patents and other rights.

Generally, the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.

Art. 4. The Company is established for an unlimited duration.

Title II.- Capital, Contribution, Shares

Art. 5. The corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.-), represented by one hundred twenty-six (126) shares of a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, subscribed as follows:

1.- Mr Henri C. Leventis, student, residing at West Africa House Hanger Lane, Ealing, London W5 3QR, England, forty-two shares	42
2.- Ms Aveye Leventis, student, residing at West Africa House, Hanger Lane, Ealing, GB-London W5 3QR, England, forty-two shares	42
3.- Ms Salome A. Leventis, student, residing at West Africa House, Hanger Lane, Ealing, GB-London W5 3QR, England, forty-two shares	42
Total: one hundred and twenty-six shares	126

Art. 6. The shares are transferable as provided by law.

Art. 7. The rights and obligations attached to a share follow such share to whomever it may be transferred. Holding a share implies adhering to the corporate Articles and to the decisions of the shareholders.

Art. 8. The shares are indivisible and the Company recognizes a sole holder per share for the exercise of the rights attached thereto.

Title III.- Management and Supervision

Art. 9. The Company is managed by one or several managers who may but need not be shareholders.

The shareholders determine the number of managers. The managers are appointed, suspended or revoked by the shareholders.

Each manager is entitled to perform all acts of administration or disposal, subject to the restrictions provided by law and these Articles. Each manager may confer special powers for determined actions. The managers may appoint any executives or employees and determine their functions, powers and their right to represent the Company.

The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of a manager who shall not have to justify his powers or authorizations.

When a corporate entity is the manager, the Company will be bound by the signature of the person entitled to bind such corporate entity.

If all managers or the manager are absent or prevented from acting, the shareholders are temporarily in charge of the management and represent the Company in all legal or other acts.

In the event of a conflict of interests between the Company and one of the managers, the Company shall be represented by the other manager or managers. It shall be represented by the shareholders if there is only one manager or if there is a conflict of interest between the company and all managers.

Art. 10. The shareholders may appoint one or several statutory auditors in charge of supervision of the affairs of the Company.

Title IV.- Shareholders' decisions and shareholders' meetings

Art. 11. The shareholders take their decisions in general meetings or, if all shareholders agree, by decision in writing. Any decision must be approved by the shareholders representing the majority of the shares. General meetings are convened by the managers.

All amendments to the Articles must be approved by the shareholders representing 3/4 of the shares.

Title V.- Inventory, Balance sheets, Distribution of dividends, Reserves

Art. 12. The corporate year corresponds to the calendar year.

Each year, at the end of the corporate year, the accounts of the Company shall be closed and the managers shall establish the balance sheet and the profit and loss statement in accordance with law.

The balance sheet, the profit and loss statement and the report of the managers shall be submitted to approval of the shareholders. The shareholders may inspect such accounts and reports at the principal office and obtain copy at their expense.

Art. 13. Against the net profit, as determined in accordance with generally accepted accounting principles, there will be allocated annually five per cent for the constitution of a legal reserve fund. Such allocation shall cease to be compulsory when the reserve is equal to one tenth of the capital. The obligation of allocation shall start again if the reserve shall be reduced.

The balance of the net profit shall remain to the disposal of the shareholders who shall in their discretion dispose thereof by distribution of dividends or allocation to reserves or by carry forward to the next year.

Title VI.- Winding up and Liquidation

Art. 14. In the case of winding up of the Company for whatever cause and at whatever time, the shareholders shall appoint one or several liquidators, determine their powers and their remuneration and shall fix the method of liquidation. In the absence of appointment of liquidators, the managers in function shall be deemed to be appointed liquidators.

Art. 15. The net proceeds of liquidation after payment of all debts, shall be distributed equally among all shares.

Title VII.- General Disposition

Art. 16. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

By way of derogation of Article 12 of the articles of incorporation the first fiscal year under Luxembourg legislation, shall start today and end on December 31st 2003.

Seventh resolution

The meeting appoints as managers of the company for an unlimited period:

Mr Peter Hafter, attorney-at-law, residing at CH-8027 Zurich, Bleicherweg 58.

Mr Robert Heberlein, attorney-at-law, residing at CH-8027 Zurich, Bleicherweg 58.

Mr Ryan Rudolph, attorney-at-law, residing at CH-8027 Zurich, Bleicherweg 58.

The company is validly bound by the individual signature of each manager.

Eighth resolution

The Company shall have its registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société FIORI PROPERTY LIMITED, ayant son siège social à Saint Vincent et les Grenadines, enregistrée comme IBC société numéro 1739 IBC 1998.

L'Assemblée est présidée par Madame Danielle Schroeder, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antoine Hientgen, économiste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- De transférer le siège de la société de Saint Vincent et les Grenadines à Luxembourg.

2.- De modifier l'objet de la société de la manière suivante:

La société a pour objet de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celles-ci.

Elle pourra acquérir, aménager, construire des immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, gérer ces immeubles, par location ou autrement.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances et garanties.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

3.- De fixer le capital social à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-), par la création et l'émission de cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, et attribution du capital social actuel à une réserve spéciale.

Souscription et libération

4.- De transformer la société en une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FIORI PROPERTY, S.à r.l., et déterminer les statuts de la société et de le mettre en concordance avec la Loi Luxembourgeoise.

5.- Nomination de Monsieur Peter Hafter, Monsieur Robert Heberlein et de Monsieur Ryan Rudolph en tant que gérants de la société et détermination de leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats.

6.- De fixer l'adresse de la société.

7.- Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur, et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence et les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- L'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée générale extraordinaire et tous les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte que l'assemblée peut se tenir sans convocations préalables.

IV.- La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société de la manière suivante:

La société a pour objet de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celles-ci.

Elle pourra acquérir, aménager, construire des immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, gérer ces immeubles, par location ou autrement.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances et garanties.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transformer la société en société à responsabilité limitée et de modifier la dénomination en FIORI PROPERTY, S.à r.l.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital social à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-), divisé en cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune et d'attribuer le capital social émis actuel à une réserve spéciale.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites comme suit:

1.- Monsieur Henry C. Leventis, étudiant, demeurant à West Africa House Hanger Lane, Ealing, London W5 3QR, Angleterre, quarante-deux parts sociales	42
2.- Mademoiselle Avey Leventis, étudiante, demeurant à West Africa House, Hanger Lane, Ealing, GB-Londres W5 3QR, Angleterre, quarante-deux parts sociales	42
3.- Mademoiselle Salome A. Leventis, étudiante, demeurant à West Africa House, Hanger Lane, Ealing, GB-Londres W5 3QR, Angleterre, quarante-deux parts sociales.	42
Total: cent vingt-six parts sociales.	126

Les associés ont entièrement libéré les parts sociales nouvelles en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que la Société cesse d'exister à Saint Vincent et les Grenadines et continue au Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée décide de procéder à la modification des statuts de la société pour les adapter à la législation luxembourgeoise:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Le nom de la société est FIORI PROPERTY, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celles-ci.

Elle pourra acquérir, aménager, construire des immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, gérer ces immeubles, par location ou autrement.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances et garanties.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 4. La société est établie pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-). Il est représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune qui sont souscrites comme suit:

1.- Monsieur Henry C. Leventis, étudiant, demeurant à West Africa House Hanger Lane, Ealing, London W5 3QR, Angleterre, quarante-deux parts sociales	42
2.- Mademoiselle Avey Leventis, étudiante, demeurant à West Africa House, Hanger Lane, Ealing, GB-Londres W5 3QR, Angleterre, quarante-deux parts sociales	42
3.- Mademoiselle Salome A. Leventis, étudiante, demeurant à West Africa House, Hanger Lane, Ealing, GB-Londres W5 3QR, Angleterre, quarante-deux parts sociales	42
Total: cent vingt-six parts sociales	126

Art. 6. Les parts sociales sont cessibles selon les termes de la loi.

Art. 7. Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

Titre III.- Gérance et Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les associés fixent le nombre de gérants. Les gérants sont nommés, suspendus de leurs fonctions et révoqués par les associés.

Chacun des gérants a pouvoir pour prendre tous actes d'administration et de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts. Il peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés.

Les gérants peuvent nommer des directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société. La société sera engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant qui n'aura pas à justifier de ses pouvoirs ou autorisations.

Au cas où une personne morale est gérant, la Société est engagée par la signature de la personne qui a pouvoir d'engager la personne morale.

Au cas où tous les gérants ou l'unique gérant sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, les associés sont temporairement chargés de la gestion et représentent la société dans tous les actes juridiques et autres.

En cas d'opposition d'intérêts entre la société et un des gérants, la société sera représentée par le ou les autres gérants s'il y en a plusieurs; elle sera représentée par les associés s'il y a seulement un gérant ou s'il y a opposition d'intérêts entre la Société et tous les gérants.

Art. 10. Les associés peuvent confier la surveillance de la société à un ou plusieurs commissaires.

Titre IV.- Décisions des associés et assemblées générales

Art. 11. Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées par les associés représentant les trois quarts des parts sociales.

Titre V.- Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves

Art. 12. L'exercice social coïncide avec l'année calendrier.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés.

Ceux-ci peuvent en prendre connaissance au siège social et obtenir copie à leurs frais.

Art. 13. Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée. Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

Art. 15. Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

Titre VII.- Disposition Générale

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 12 des statuts le premier exercice comptable sous l'empire de la législation luxembourgeoise commence le jour du présent acte et se termine le 31 décembre 2003.

Septième résolution

L'assemblée élit comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Peter Hafter, avocat, demeurant à CH-8027 Zurich, Bleicherweg 58.

Monsieur Robert Heberlein, avocat, demeurant à CH-8027 Zurich, Bleicherweg 58.

Monsieur Ryan Rudolph, avocat, demeurant à CH-8027 Zurich, Bleicherweg 58.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

Huitième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Schroeder, S. Wolter-Schieres, A. Hientgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 juillet 2003, vol. 424, fol. 88, case 10. – Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 juillet 2003.

H. Hellinckx.

(047824.3/242/378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

ALFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck.

R. C. Luxembourg B 80.305.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2003.

Signature.

(048132.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

ALFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck, route de Dudelange.
R. C. Luxembourg B 80.305.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 8 août 2003

1. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
 2. L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 2001 faisant apparaître une perte de EUR 3.628,62.
 3. L'Assemblée décide de reporter la perte de l'exercice écoulé au prochain exercice.
 4. L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
 5. L'Assemblée ratifie la révocation du commissaire aux comptes la société AUDIT CONSULTING, et la nomination en tant que commissaire aux comptes de Monsieur Roland Reiland, établi professionnellement à Luxembourg, avec effet au 25 janvier 2001.
- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Bettembourg, le 11 août 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048135.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

ALFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck.
R. C. Luxembourg B 80.305.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2003.

Signature.

(048139.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

ALFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck, route de Dudelange.
R. C. Luxembourg B 80.305.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 8 août 2003

1. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
 2. L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 2002 faisant apparaître une perte de EUR 14.310,-.
 3. L'Assemblée décide de reporter la perte de l'exercice écoulé au prochain exercice.
 4. L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
 5. L'Assemblée accepte la démission de Madame Laurence Jacob de ses fonctions d'administrateur de la Société, et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat à ce jour.
 6. L'Assemblée procède à la nomination de Monsieur Emile Vettore, administrateur de sociétés, demeurant à F-57440 Algrange, 5, impasse des Abeilles, en remplacement de Madame Laurence Jacob, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale de 2006.
 7. L'Assemblée constate la perte de plus de la moitié du capital social de la Société.
- Conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la Société.

Bettembourg, le 11 août 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048142.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

ARCELOR, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 82.454.

—
RECTIFICATIF

Délégués à la gestion journalière, suivant acte du 15 février 2002 publié au Mémorial C numéro 392 du 11 mars 2002:
MM. Guy Dollé

Président de la direction générale

avec adresse privée au 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Jacques Chabanier

Directeur général Achats, R&D, IT, e-Commerce, Intégration Alliance Nippon Steel Corp.

avec adresse privée au 57, avenue Paul Vaillant-Couturier, F-92300 Levallois Perret

Jean-Yves Gilet

Directeur général Aciers Inoxydables

avec adresse professionnelle, Immeuble La Pacific, 13, Cours Valmy, La Défense 7, F-92800 Puteaux

Robert Hudry

Directeur général Distribution, Transformation, Trading

avec adresse privée au 104/106, boulevard Bineau, F-92200 Neuilly-sur-Seine

Roland Junck

Directeur général Aciers Longs au Carbone

avec adresse privée au Moulin de Betzdorf, L-6832 Betzdorf

Paul Matthys

Directeur général Orientation et Planification stratégiques, Synergies

avec adresse privée au 1, rue Coupure Links, B-9000 Gand

Guillermo Ulacia Arnáiz

Directeur général Aciers Plats au Carbone

avec adresse privée à Pedro Masaveu, 55B-5°C, E-33007 Oviedo, Asturias

Michel Wurth

Directeur général Finances, Pilotage par objectifs

avec adresse privée au 11, rue Fresez, L-1542 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

ARCELOR S.A.

P. Ehmann / J. Nilles

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01588. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048036.3/571/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

TRADITIONELL BAUEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8611 Platen, 4, rue des Carrières.

R. C. Diekirch B 5.677.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2003.

Signature

Mandataire

(902024.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 août 2003.

TECHSPACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Diekirch B 91.664.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 7 août 2003, réf. DSO-AH00013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 août 2003.

Signature.

(902026.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 août 2003.

LLANDO EQUITY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 78.997.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit

Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est

Mme Isabelle Arend, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour LLANDO EQUITY HOLDING S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049003.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

INTERCLEAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 16.437.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Conseil d'administration se compose comme suit

Mr. Wilhelm Giertler, Wacholderweg 5, D-49025 Hasbergen, Gemeindeteil Gaste.
Administrateur-Délégué, Dr. Karl Hoppe, Poststrasse 116, D-49477 Ibbenbüren et Mr. Hartwig Piepenbrock, Lönsweg 31, D-49076 Osnabrück.

Le Commissaire aux comptes est

Mme Marie-Claire Zehren, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour INTERCLEAN LUXEMBOURG S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049011.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

AVALANCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 47.935.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit

MM. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Fernand Wolter, 3, rue Comte Thierry, L-7566 Mersch.

Le Commissaire aux comptes est

TETRAGONE, S.à r.l., 10, rue Jean Jacoby, L-1832 Luxembourg.
Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour AVALANCHE S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049012.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

INTERENERGY INVESTMENT CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 17.843.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le quinze juillet.

Par-devant Nous Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

GBL FINANCE S.A., une société anonyme holding de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur (Grand-Duché de Luxembourg);

représentée aux fins des présentes par:

- Monsieur Michel Vivario, administrateur de sociétés, demeurant à 1 Melin, 5520 Onhaye (Belgique) et
- Madame Ann Opsomer, administrateur de sociétés, demeurant à 24, avenue Marnix, 1000 Bruxelles (Belgique), agissant en leur qualité d'administrateur de la société pouvant engager la société par leur signature conjointe.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Le comparant est le seul et unique actionnaire de la société anonyme holding INTERENERGY INVESTMENT CORPORATION, ayant son siège social à L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, le 26 septembre 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 273 du 26 novembre 1980 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 17.843. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Frank Baden le 27 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 943 du 9 décembre 1999.

II.- Le capital social de la Société, s'élève actuellement à vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux Euros et quarante-huit cents (EUR 24.789.352,48), représenté par quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt (83.920) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III.- Le comparant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société en date du 15 juillet 2003 annexée à la présente pour être enregistrée avec elle.

IV.- Le comparant en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément procéder à la dissolution et la liquidation de la Société.

V.- Le comparant déclare reprendre tous les actifs et passifs de la Société et déclare que la liquidation de la Société est ainsi clôturée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux, au même titre et avec les mêmes accessoires.

VI.- Par suite de cette liquidation et de sa clôture décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte.

VII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, 1, rue de Namur, L-2211 Luxembourg.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Vivario, A. Opsomer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, vol. 139S, fol. 81, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(049087.3/220/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

TEXTO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 49.447.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour *TEXTO INTERNATIONAL HOLDING S.A.*

Signatures

Administrateurs

(048168.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

SOCIETE INTERNATIONALE DE REALISATIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 1E.
R. C. Luxembourg B 94.217.

—
Réunion du Conseil d'Administration du 17 juillet 2003

L'an deux mille trois, le dix-sept-juillet.

Au siège social de la société, se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme SOCIETE INTERNATIONALE DE REALISATIONS IMMOBILIERES S.A. ayant son siège social à L-9952 Drinklange, maison 1E, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 94.217, à savoir:

- Monsieur Lambert Probst, demeurant à B-4780 St. Vith, 26, Rodter Strasse
- Monsieur Franck Probst, demeurant à B-4780 St. Vith, 26, Rodter Strasse
- Monsieur Joseph Backes, demeurant à B-4780 St. Vith, 33, Prümer Strasse.

Lesquels, se considérant comme valablement convoqué ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution

De l'accord de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires Monsieur Frank Probst, prénommé, est nommé administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager et représenter valablement la société dans le cadre de la gestion journalière, conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

L. Probst, F. Probst, J. Backes.

Enregistré à Echternach, le 28 juillet 2003, réf. DSO-AH00004.

Le Receveur (signé): Signature.

(901992.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 août 2003.

FIPARSUR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 26.931.

—
Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour FIPARSUR S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049019.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

ELTEC DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 53.887.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2003.

Signature

Administrateur

(048647.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

DSM POLYMERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 73.280.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2003.

Signature

Administrateur

(048648.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

INTERNATIONAL MARKETING CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 47.543.

DISSOLUTION

L'an deux mil trois, le onze juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alain Vasseur, consultant, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société ENDICOTT S.A., établie et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, inscrite au registre de Luxembourg sous le numéro B 46.942, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 11 juillet 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société INTERNATIONAL MARKETING CONSULTANTS S.A., ayant son siège social à Dudelange, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 13 avril 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 339 du 15 septembre 1994, dont les statuts furent modifiés suivant acte notarié, en date du 25 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 113 du 23 février 1999;

- que le capital social de la société INTERNATIONAL MARKETING CONSULTANTS S.A. s'élève actuellement à EUR 30.986,25 représenté par 125 actions d'une valeur nominale de EUR 247,89 chacune, entièrement libérées;

- que ENDICOTT S.A., étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme INTERNATIONAL MARKETING CONSULTANTS S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que ENDICOTT S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société INTERNATIONAL MARKETING CONSULTANTS S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société INTERNATIONAL MARKETING CONSULTANTS S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Vasseur, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 16, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(049076.3/220/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

GINESTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.258.

DISSOLUTION

L'an deux mil trois, le onze juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Rosanna Garbin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de GONTIS S.A., ayant son siège social à Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Tortola, BVI, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 juillet 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme GINESTRE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 10 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 739 du 9 octobre 2000;

- que le capital social de la société GINESTRE S.A. s'élève actuellement à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, entièrement libérées;

- que GONTIS S.A., étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme GINESTRE S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que GONTIS S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société anonyme GINESTRE S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société anonyme GINESTRE S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Garbin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 17, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(049080.3/220/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

SMARTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 51.159.

L'an deux mille trois, le trente et un juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SMARTEX HOLDING S.A., R.C.S. Numéro B 51.159 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée initialement sous la dénomination de SMARTEX S.A., par acte de maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 401 du 22 août 1995.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 900 du 19 octobre 2001.

La séance est ouverte à dix-huit heures quinze sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74 rue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74 rue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Abandon de la version anglaise des statuts.
2. Dissolution de la société et mise en liquidation.
3. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner la version anglaise des statuts de la société au profit de la version française.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Sébastien Coyette, comptable, né le 4 septembre 1965 à Arlon - Belgique et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-huit heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, vol. 139S, fol. 99, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2003.

A. Schwachtgen.

(049061.3/230/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

VAW LUXEMBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.153.

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the fourteenth of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Esther Boers de Vries, economic counsel, residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of HYDRO ALUMINIUM FOREIGN HOLDINGS GmbH (formerly named VAW AUSLANDS BETEILIGUNGS GmbH), having its registered office in Ettore-Bugatti-Str. 6-14, D-51149 Köln, registered in the commercial register of Köln under the number HRB 50327,

by virtue of a proxy given on June 24th, 2003.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation VAW LUXEMBURG, S.à r.l., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 30, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 342 of 13th May 2000, the Articles of which have been amended by deed of the undersigned notary on October 3, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 296 of April 24, 2001;

- that the capital of the corporation VAW LUXEMBURG, S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12.500,-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, fully paid;

- that HYDRO ALUMINIUM FOREIGN HOLDINGS GmbH (formerly named VAW AUSLANDS BETEILIGUNG GmbH) has decided to dissolve the company VAW LUXEMBURG, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that HYDRO ALUMINIUM FOREIGN HOLDINGS GmbH (formerly named VAW AUSLANDS BETEILIGUNG GmbH), being sole owner of the shares and liquidator of VAW LUXEMBURG, S.à r.l., declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of VAW LUXEMBURG, S.à r.l. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at HYDRO ALUMINIUM FOREIGN HOLDINGS GmbH Ettore-Bugatti-Str. 6-14, D-51149 Köln (Germany).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung

Im Jahre zweitausenddrei, am vierzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Dame Esther Boers de Vries, economic counsel, wohnhaft in Luxemburg, handelnd in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte von HYDRO ALUMINIUM FOREIGN HOLDINGS GmbH (ehemals VAW AUSLANDS BETEILIGUNGS GmbH), mit Gesellschaftssitz in Ettore-Bugatti-Str. 6-14, D-51149 Köln, eingetragen im Handelsregister Köln unter Nummer HRB 50327,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 24. Juni 2003.

Vorgenannte Vollmacht bleibt, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparentin und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde begebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie angegeben, den amtierenden Notar ersuchte Folgendes zu Protokoll zu nehmen:

- Dass die Gesellschaft VAW LUXEMBURG, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, gegründet wurde laut Urkunde vom amtierenden Notar, damals im Amtswohnsitz zu Hesperingen, am 30. Dezember 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 342 vom 13. Mai 2000; die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert laut Urkunde des amtierenden Notars, damals im Amtswohnsitz zu Hesperingen, vom 3. Oktober 2000, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 296 vom 24. April 2001;

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) beläuft, eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-);

- Dass HYDRO ALUMINIUM FOREIGN HOLDINGS GmbH (ehemals VAW AUSLANDS BETEILIGUNGS GmbH) beschlossen hat die Gesellschaft VAW LUXEMBURG, S.à r.l. mit sofortiger Wirkung aufzulösen, da die Gesellschaft keinerlei Aktivität mehr hat;

- Dass alle Anteile in der Hand der Komparentin vereinigt worden sind, welche, handelnd als Liquidator der VAW LUXEMBURG, S.à r.l. erklärt:

- Dass sie die gesamten Aktiva der Gesellschaft übernommen hat,

- dass die bekannten Passiva der Gesellschaft entweder bezahlt oder rückgestellt worden sind,

- dass sie sich ausdrücklich verpflichtet, alle noch eventuell bestehenden respektiv am heutigen Tage noch unbekannt Passiva der Gesellschaft zu übernehmen;

und dass demzufolge die Auflösung der Gesellschaft VAW LUXEMBURG, S.à r.l. abgeschlossen ist;

- dass die Komparentin den Geschäftsführern der Gesellschaft volle und ausdrückliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt;

- dass die Dokumente und Schriftstücke der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren bei HYDRO ALUMINIUM FOREIGN HOLDINGS GmbH in Ettore-Bugatti-Str. 6-14, D-51140 Köln aufbewahrt werden.

Der amtierende Notar, welcher Kenntnis der englischen Sprache hat, bestätigt dass auf Wunsch der Komparentin vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, die englische Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung der Urkunde an die Komparentin, hat diese mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Boers de Vries, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 17, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 11. August 2003.

G. Lecuit.

(049082.3/220/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

PROST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 74.985.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

La société DARWIN STRATEGIES LTD, une société de droit du Belize, ayant son siège social à 35A Regent Street PO Box 1, 777 Belize City Belize,

ici représentée par Monsieur Joë Lemmer, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Belize, le 22 mai 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme PROST S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, fut constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 500 du 13 juillet 2000, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

- La société a actuellement un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par deux cents (200) actions de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-) chacune, entièrement libérées.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, à savoir la société DARWIN STRATEGIES LTD, prédésignée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société PROST S.A., prédésignée.

- Elle a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société PROST S.A.

- Elle donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour, ainsi qu'à Monsieur Joë Lemmer, prénommé, pour tous les travaux effectués par ce dernier pour le compte de la société.

- Elle reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société PROST S.A., prédésignée.

Les livres et documents comptables de la société PROST S.A., prédésignée, demeureront conservés pendant cinq ans à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Lemmer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 juin 2003, vol. 424, fol. 65, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 juillet 2003.

H. Hellinckx.

(047915.3/242/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

MOVA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 36.563.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit

MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est

Mme Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour MOVA INVESTMENT HOLDING S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049021.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

BYONIC S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 64.640.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02287, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2003.

Signature

Administrateur

(048651.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

**ARCELOR PROJECTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TradeARBED PARTICIPATIONS, S.à r.l.).**

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 15.946.

L'an deux mille trois, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société anonyme ARCELOR INTERNATIONAL, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté,

ici représentée par Monsieur Pierre Peters, économiste, demeurant à Luxembourg, suivant procuration donnée le 12 juin 2003.

2. La société anonyme ARBED, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté,

ici représentée par Monsieur Frédéric Beaupré, juriste, demeurant à Luxembourg, suivant procuration donnée le 12 juin 2003.

Les prérites procurations resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée TradeARBED PARTICIPATIONS, S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 15.946, constitué suivant acte notarié en date du 9 juin 1978, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 187 du 31 août 1978 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 31 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 452 du 15 juin 1999, prennent la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société en ARCELOR PROJECTS, S.à r.l.

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de ARCELOR PROJECTS S.à r.l. »

Plus n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Peters, F. Beaupré, J.J. Wagner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2003, vol. 877, fol. 69, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Belvaux, le 14 août 2003.

J.J. Wagner.

(049547.3/239/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

**ARCELOR PROJECTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TradeARBED PARTICIPATIONS, S.à r.l.).**

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 15.946.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2003.

J.J. Wagner.

(049548.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

INTERDIST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 13, rue Robert Krieps.
R. C. Luxembourg B 35.711.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(048653.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

GELFISER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 55.156.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour GELFISER S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia Hengel / S. Wallers

(048338.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

GELFISER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 55.156.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour GELFISER S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia Hengel / S. Wallers

(048337.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

GELFISER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 55.156.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour GELFISER S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia Hengel / S. Wallers

(048336.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

DECOSTYLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.
R. C. Diekirch B 5.352.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rombach, le 14 août 2003.

Signature.

(902030.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 août 2003.

BRASSERIE LA COPPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 22, rue de la Gare.
R. C. Diekirch B 3.116.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, réf. LSO-AG07674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aldringen, le 14 août 2003.

Signature.

(902031.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 août 2003.

SOCIETE INTERNATIONALE DE REALISATIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 1E.
R. C. Luxembourg B 94.217.

Assemblée générale extraordinaire du 17 juillet 2003

L'an deux mille trois, le dix-sept juillet.

Au siège social de la société, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE INTERNATIONALE DE REALISATIONS IMMOBILIERES S.A. ayant son siège social à L-9952 à L-9952 Drinklange, maison 1E,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 94.217.

La séance est présidée par Monsieur Lambert Probst, demeurant à B-4780 St. Vith, 26, Rodter Strasse, qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Probst, demeurant à B-4780 St. Vith, 26, Rodter Strasse.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joseph Backes, demeurant à B-4780 St. Vith, 33, Prümer Strasse.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur Le Président expose que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, et qui restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de cette liste de présence que mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale sous tous les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction jusqu'à présent.

2.- Nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.

3.- Autorisation au conseil d'administration pour déléguer la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée générale, celle-ci prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction jusqu'à présent.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme administrateurs:

- Monsieur Lambert Probst, demeurant à B-4780 St. Vith, 26, Rodter Strasse

- Monsieur Frank Probst, demeurant à B-4780 St. Vith, 26, Rodter Strasse

- Monsieur Joseph Backes, demeurant à B-4780 St. Vith, 33, Prümer Strasse.

L'assemblée nomme commissaire aux comptes:

Madame Maryline Probst, demeurant à B-4784 St. Vith, Ober-Emmels 3.

Troisième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration pour déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière, à un ou plusieurs de ses membres.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Liste de présences à l'assemblée générale extraordinaire du 17 juillet 2003

Actionnaires	nombre d'actions	signature
Franck Probst B-4780 St. Vith	1.249	signature
Joseph Backes B-4780 St. Vith	1	
Total des actions.	1.250	

Signatures

(président) / (secrétaire) / (scrutateur)

Enregistré à Echternach, le 28 juillet 2003, réf. DSO-AH00003.

Le Receveur (signé): Signature.

(901991.4/201/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 août 2003.